

R Par. 18 · may 1664

D N. 329. d'orange ce 1664
1664

Monseigneur

J'ay porté mes plâtres amoueur l'instant
de besoyn piciuant vos ordres et en l'absence
de monseigneur le monsieur mon mari de
grcoy J'ay cru être de mon devoir de
vous donner conue et vous assurer en
meille temps que Je l'ay fait avec zour
le zele et zouze l'exacitudé possible —
comme vous pourrez voir par les extraitz
que J'ay tenu nécessaire de vous envoier
J'ay bien de la Joye monseigneur que
ette occasion me donne moyen de vous
témoigner mes frs humbles resprezz et
vost faire conterre comme grcoy Je
peis

Votres frs humbles
frs obéit/ent lez vostre
éléonordez ravaez ²⁴²

Monseigneur

✓ Monseuer

✓ A

Monseuer de Grubbon regtelen
sooer S. A monseigneur le gommier
d'Orange et paris

Exposition de dame Eleonor de repara femme de noble touys de
 langes sieur de Montmirail adristee de Manoyselle Eleonoreuse de
 Villeneuve besie a present du sieur pierre de repara sa mere, faute a
 Monseigneur de Besson, conseylxer du roy et son Intendant de sa province
 du lant gnedor, et Commissaire deute par sa Maestie besche eghem.
 pour venir receuoir les plaintes sur les Insuls et Manuais transomme-
 que les subiects de son alteſſe ont receu en diuers tems et degrays que
 Monsieur le commandeur de goou a ſte estable gouerneur des chateaux
 et priuayante d'Orange ou en absence direlluy par ceux qui y a laſſeu-
 yor y Commeilard, Conſenant le subiect des plaintes sur les Insuls et
 Manuais traſtentionne receus au particulier du dit sieur de Montmirail
 pour lholande ou il a eſte oblige ele fy rendre pour le ſervice des Meſſi-
 des Etats des provinces Unies ſi heut personne legitime pour les receuoir
 Moys puisquel a pleu au roy frachement par la force de la grace du
 tout lex tracordinaire de nous auoir Comme pour venir receuoir les plaintes
 des subiects de son alteſſe. Profitant elle d'une occaſion ſi favorable
 la dite dame exposante pour ſauſſaire a l'ordre exiges qui lui a eſte
 donne par le dit gr de Montmirail ſon Maſt hort du chevalier duelluy
 elle ſuyans le d'le oyre que luy ſont eſte laſſees par lorde Maſt
 des plaintes direlluy que elle reduit a roys cheſt principaux

De premier conſide en ce que lun des domesquines du degr de Montmirail
 ayant forme plainte par devant les offens ordinaires qui rendoyent
 iugice aux subiects de facr alteſſe pour avoir direux la reperation de
 lexces fomis en la personne direlluy. l'honneur du dit gr de montmirail
 y eſtant intercide contre un regneu deſcendant ſohier Maſchall et mesme
 contre le dit ſohier qui ſe porta a un degré d'insolance a dire que le
 dit gr de Montmirail en auroit quelque refeniment en sortant le dit
 ſohier en Bayonete dme des poches qui le fueroit, que lez offuiers
 grantans procedar a l'information a ouyr en ſuite lez tēmoins ſur le
 plaiſe du deſdomesigne boſſiner heut deſſences de la part de Monſeigneur
 le commandeur de goou qui luy feurent fautes par un nomme Tanguyrol
 et un Vache gardes de ar de goou jayants fait mesme deſſences
 au jurauant a ſimon l'en auhier lun des greffiers ordinaires de neant
 plus en ce proces leſquelles deſſences obligarent l'officier a greffer une
 procedar a aucune information. Cet aduance eſtant aſſez ſuffisant
 iugife par la procedure que ſeut l'ien faute example en ſignee de
 la main du del l'en auhier decede degrays trois moyx circonſtanſe
 que fail voit quelle ne peut auoir faute ny faulngnes a present
 et pour plus grande iustification de ce cheſt la dite dame exposante nous
 a remis tex haſſe de laq procedure duement auhensiue

Le second chef de plante du dit 5^e de Montmirail est fonde sur ce que le 27 iour du Moys de septembre 1663 le s^r Montagu qui a quelque charge dans la garnison des soldats du dit chasteau sur les hautes neuf heures de soir, apres avoir mis des gardes a deux avenues de la maison du dit s^r de Montmirail bint heurter la grand Porte durelle du coste du Marais laquelle lui ayant este ouverte a mesme temps quil feust entre auer les soldats dans la basse court durelle le dit s^r Montagu demanda auer un ton de voix fort hardie ou estoit M^r de Montmirail et declara quil estoit la jour se faire de la personne durelly auer charge de le pendre dans le dit chasteau. Eque donna subiect a Madamoy^{te} de Repara sa mere de s'adrescer au dit s^r de Montagu et de lui demander par ordre de quelle personne il venoit faire le dit s^r de Montmirail et d'yonlors faire la recherche dans saus Marsois pour le trouuer que le s^r Montagu dit que cestoit par ordre du Roy ayans l'hon la dite d^r de Repara prie de la response du dit s^r de Montagu pour en poser tenuage de verite en temps et lieu de fait plus quelle estoit assuree que le dit s^r Montagu se servoit du nom du Roy pour tacher de donner quelques couer a son action et pourvoir ellentre en execution les ordres qu'il avoit d'autres personnes ennemis duis s^r de Montmirail pour le faire de la personne durelly que ne sestant le dit s^r Montagu contante d'avoir agis que le dit s^r de Montmirail n'estoit pas dans laus Marsois il fit faire la recherche dans tous les M^r d'as dans la Cane qui en est separee et comme il roulloit Monlez par les grands escaliers durelle pour en user de Mesme la dille d'amoyelle de Repara apprehendant que si le dit s^r Montagu entroit dans la chambre ou le dit s^r pere Repara son mary estoit gisant dans un lit grandement malade auer tant de soldats munis des armes suscit q'il ne effraya et que cest effroyne feust la cause de l'augmentation de son Indisposition laquelle lui avoit donne deynys deux iours qu'il relacheesse ot Monta assieble pour dire au s^r Repara q'il ne effrayoit pas le roy al lui oyoit des soldats armes dans laquelle le dit s^r Montagu entra faisant grand bruit que la pruoxance q'il sonnoit que laq d^r de Repara feust prendre pour empêcher que le dit s^r Repara ne se fasse en cette rencontre trois ou quatre iours apres son mal estoit augmenté Il deceda est etant elle dans este que ce procede a este la cause seulo a abregé les iours du s^r Repara son pere

Le Troisieme chef de plante consiste que soubs pretexste quil y aye quelques parentz et amis du s^r de Montmirail le renvoient l'aller pour se renouyr auerluy ensemble le dit s^r de Montagu estoit entre dans le

Salle Basse de la^es Maison ou l'ayant trouue auz foys ou quaque or
ses amis qui estoient collation dit que par ordre du d^{it} le^r d^{es} command^{es}
qui commandoient dans le^es chasteau en l'absence de au^r le^r demandeur de
quou il venoit faire le^r au^r quel fust de^r monopole^r quoy quel roye
Jancis h^et la pensee a se j^{er}er de l'ennem^{ie} lue telle action ta^r dans
exposante etant assuree que ceste action aussi bien que la precedente
auoyent este faulx a la s^ullin paix et l'ignor^{ie} de ses ennemis
qui bontoyent sans double^r j^{er}er a quelque vengeance assur^{ie} de l'ennem^{ie}
le^r de^r l'ame^r le^r que la^es d^{es} am^{is} exposit^{ie} offre de b^{en}f^{ic}ier aussi lui
que le^r fait^{ie} aduance^r dans le^r dit le^r le^r d^{es} plau^{te} si roche grande
luy veut permettre de faire assignar des t^{es}monys par devant huile
a tel lieu iour a heure quelle ordonnera nous offrant d'administre^r
t^{es}monys et de plus nous a regus de vouloir faire appeler le^r dit
gr^{and} bailli^r pour exhuib^{er} l'adre^r d^{es} toyz qual desoit auoir du^r roye
pour aler faire la^es recherche dans la^es d^{es} d^{it} maison du d^{it} le^r
Montreal pour se lassir de la personne d^{es} luy a^r enduire dans
le^r dit chasteau ou declarer par quel adre^r il an ab^{us} de^r fait^{ie}

de Villeneuve

Eleonor de^r e^rgarde femme de monseur ele^r
monseur comme ay^r en charge c^omme
di celacy

de adreue en goed van mijne lievelinge hondt appels alle
dienende d' hondt die niet meer d' leeft d' s' ghegaen te haue in de
doortuinen d' in den tuin d' veldt d' woude d' heide d' land
die weg d' hondt plagenetle ghe hadt d' hondt gewest d' veldt d' wood
d' land d' water d' veldt d' heide d' heide d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land
d' land d' land d' land d' land d' land d' land d' land